



Référentiel pédagogique détaillé Recyclage S.S.I.A.P.3

ANNEXE IV à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Effectif	10 stagiaires maximum	Durée totale indicative	21 heures
-----------------	-----------------------	--------------------------------	------------------

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du diplôme S.S.I.A.P.3 - Justifier d'au-moins 1607 heures d'activité de chef de service durant les 36 derniers mois (dans le cas contraire, il doit se soumettre à une remise à niveau) - Etre titulaire de l'une des attestations de formation de secourisme suivantes : <ul style="list-style-type: none"> * AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans * Sauveteur Secouriste du Travail ou PSE1 en cours de validité
-------------------	--

THEMES	OBJECTIFS	DUREE
1^{ère} partie : la réglementation incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer l'ordonnancement de la réglementation - Classer un bâtiment en fonction de la réglementation - Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments - La réglementation accessibilité 	07 h 00
2^{ème} partie : correspondant des commissions de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles - Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité 	04 h 00
3^{ème} partie : le management de l'équipe de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Les principes de gestion du personnel et des moyens - Assurer une autorité dynamique - Le code du travail applicable aux salariés 	05 h 00
4^{ème} partie : études de plans	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie 	05 h 00